

## **RÉSOLUTION**

Lors de la formation du CCF-150 le 24 mars 2003, le Conseil municipal avait proposé dans un texte préliminaire la vision de son rôle en regard du 150<sup>e</sup> de notre paroisse, de même que les valeurs auxquelles il voulait souscrire. Les personnes présentes ont reçu une copie du document et ont pris connaissance de ses énoncés. Elles l'ont avalisé sans restriction.

Tous comprenaient bien qu'un fort appui de la Municipalité était la condition de base pour attirer un bon groupe de bénévoles pour travailler à l'organisation et la gestion de cette grande fête.

C'est donc dans ce sens que le Conseil a adopté la résolution 69-2003 le 7 avril 2003. La population en a pris connaissance dans l'édition de mai 2003 du *Vent du Sud* .

À cette session régulière du Conseil étaient présents :

Le maire, Monsieur Jean-Eudes Lemieux

Et les conseillers suivants :

Messieurs Jacques Labrecque, Nelson Aubin, Daniel Laflamme, Denis Bolduc;  
Mesdames Céline Corriveau et Sylvie Blouin.

Mme Jocelyne Nadeau, agissait comme secrétaire-trésorière de la session

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LE COMITÉ DES FÊTES DU 150<sup>e</sup>**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal veut favoriser par tous les moyens à sa disposition, l'implication de la population de Buckland dans l'organisation des FÊTES du 150<sup>e</sup>. La base de l'organisation reposant sur un COMITÉ CENTRAL bien articulé, formé d'un groupe de personnes d'expériences diversifiées et dotées d'une volonté de réussir ce mandat.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal établira avec le futur COMITÉ CENTRAL des protocoles d'entente visant à faciliter le déroulement harmonieux des activités du 150<sup>e</sup> par l'utilisation judicieuse des infrastructures municipales de services et d'équipements. CONSIDÉRANT que le Conseil municipal verra à fournir un budget de démarrage au COMITÉ CENTRAL et à réévaluer annuellement un budget de soutien, faisant en sorte que la collectivité souscrive de façon équitable à une FÊTE qu'elle souhaite.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal soutient que les activités du 150<sup>e</sup> anniversaire de notre paroisse seront une occasion privilégiée pour démontrer notre fierté collective en partageant notre histoire avec les gens d'ici et d'ailleurs.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal fera en sorte que soit reconnue et valorisée toute l'action bénévole requise par ce grand DÉFI de l'organisation de notre 150<sup>e</sup>.

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Mme Céline Corriveau  
Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal entend assumer son leadership pour marquer l'importance qu'il accorde à l'organisation des FÊTES du 150e de notre paroisse.

Cet extrait conforme fut certifié le 14 avril 2003, au CCF-150 par Madame Jocelyne Nadeau, secrétaire-trésorière et greffière de la municipalité.

\*\*\*\*\*

Tous reconnaissent que le cadre de cette résolution pose les balises nécessaires au bon fonctionnement du CCF-150.